

## Respect de votre propriété et de votre compteur par HQ

Il ne faut pas oublier que le compteur est la propriété d'HQ et elle a un droit de passage sur votre propriété. Ce droit de passage et pour permettre à HQ de se rendre au compteur, poteau et aux fils **en cas d'urgence** ; l'abonné doit le maintenir libre d'obstacles. HQ peut rentrer dans votre propriété pour prendre la lecture du compteur. En principe, HQ ne doit pas rentrer dans votre maison /cour que si vous lui donnez la permission. Nombre d'installateurs ne sont pas en train de respecter votre refus. Sachez que si HQ/[Capgemini](#) essaie de rentrer dans votre cour après 18h, c'est considéré une entrée par effraction. Ne vous gênez pas de composer le 911 si c'est le cas.

*Si ma cour est ceinturée par une clôture barrée, que feront les installateurs?*

HQ ne respecte pas la clôture ni la Charte des droits et libertés de la personne du Québec :

7. La demeure est inviolable.
8. Nul ne peut pénétrer chez autrui ni y prendre quoi que ce soit sans son consentement exprès ou tacite.

Les installateurs sautent par-dessus les clôtures qui sont barrées de l'intérieur avec un cadenas et installent des compteurs à radiofréquences (Itron).

Il semble que pour le moment HQ ne détruit pas [les boîtes](#) que les citoyens sont en train de construire au tour du compteur tout comme le citoyen de Boisbriand a fait.

*Si j'envoie un avis de non-consentement et appose un avis de refus près de mon compteur et une affiche dans une fenêtre avant, réussirai-je à conserver mon compteur ?*

Les témoignages à ce jour qui nous sont rapportés nous permettent de dire que les gens qui sont présents lors du passage des installateurs et qui refusent fermement tout changement de compteur réussissent à garder leur compteur électromécanique. Par contre, les personnes âgées nous rapportent s'être fait intimider et avoir cédé au harcèlement.

Quant aux gens absents, les témoignages varient. Plusieurs ont réussi à conserver leur compteur électromécanique; d'autres, non. Certains installateurs respectent les avis, les affiches et d'autres, non. Certains installateurs ont informé les citoyens qu'ils pouvaient voir, au moyen de leur ordinateur, lesquels refusaient les nouveaux compteurs. Il faut retenir que de nombreux citoyens ont réussi à conserver leur compteur électromécanique au moyen de l'avis de non-consentement et que cela vaut la peine d'essayer d'autant plus qu'à chaque fois qu'un compteur « intelligent » ne peut être installé, cela crée un « trou » dans le

système maillé, mettant en péril la viabilité du projet. Depuis la mi-juillet, HQ rentre dans les cours, même clôturées et barrées et saute pardessus utilisant des échelles pliables et change le compteur électromécanique pour un à radiofréquences. Fabriquer un boîtier qui permet de faire la lecture, sans que ce soit possible de le changer, semble être le meilleur moyen pour conserver votre compteur électromécanique.

Un représentant d'Hydro-Québec, lors de la seule séance publique qu'Hydro-Québec a accordée aux citoyens à Lachine le 4 avril dernier, avait déclaré publiquement que toutes les lettres exprimant la non-volonté d'avoir un compteur « intelligent » seraient prises en considération et que les adresses de provenance de ces lettres seraient retirées du parcours des installateurs pour le moment. Ce n'est pas le cas présentement. [Visionnez le vidéo de cette séance](#) - cette déclaration se retrouve aux minutes 18:08 à 20:30.

Cette attitude fut dénoncée et nos politiciens en ont été informés tout comme du fait qu'Hydro-Québec envoie maintenant une lettre aux gens ayant acheminé un avis de non-consentement faisant fi de leur refus.